

PRESENTATION DE L'OPERATION DE MODERNISATION DU RESEAU D'IRRIGATION GRAVITAIRE PERIODIQUE DE L'ASCM – TRANCHE N°1 : SECTEUR VOLX/ VILLENEUVE



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



établissement public de l'État

L'Europe investit dans les zones rurales

L'objet de cette opération :

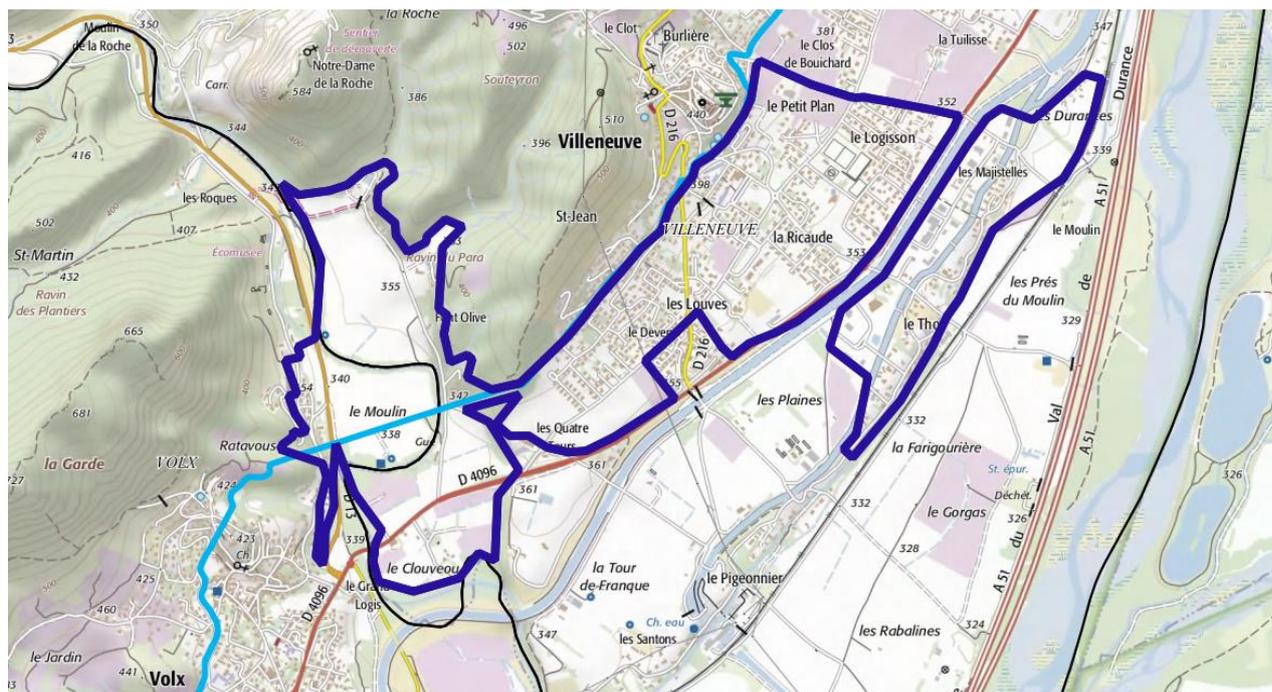
Passer d'une desserte en eau brute gravitaire périodique à partir de filioles à ciel ouvert à une desserte basse pression à la demande à partir de canalisations enterrées

La mise en place du nouveau réseau permettra aux utilisateurs concernés de pouvoir disposer à tout moment (pendant la période d'arrosage) de l'eau dont ils ont besoin.

Aux pertes dues à l'exploitation près, seule l'eau consommée sera mise en ligne dans le réseau sous pression. Ainsi, ce programme de modernisation de la desserte secondaire gravitaire génèrera in fine une économie d'eau totale estimée à 840 000 m³ par an.

Le projet de modernisation se caractérise par 2 zones différentes :

- Dans la vallée du Largon, aux lieux dits « Le Moulin », « Fontolive » et Le Clouveou », une zone essentiellement agricole d'une superficie de 62 ha.
- A l'ouest, les coteaux de Villeneuve, gagnés par les zones péri-urbaines, d'une superficie d'environ 58 ha.



Le projet consiste en la pose de canalisations enterrées, de leurs accessoires (prises, vannes, ventouses, vidanges, ...) et de bornes alimentant les parcelles à irriguer.

L'étude d'avant-projet prévoit la création de 4 nouvelles prises, l'aménagement de 3 prises existantes, l'implantation de canalisations basse pression sur une longueur prévisionnelle d'environ 16 500 ml et la pose d'environ 500 postes et bornes d'irrigation et d'arrosage.

Le dénivelé naturel entre le canal maître et les parcelles à desservir sera suffisant et permettra au réseau de fonctionner sans coûts énergétiques (pas de station de pompage ou de surpresseur prévus). La pression statique sera comprise entre 1 et 5 bars selon la situation topographique des parcelles.

Les travaux seront menés pendant la période chômage du canal de Manosque (octobre-janvier), lors des cinq hivers 2018/2019, 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024.



Le coût total de cette opération toutes prestations incluses a été estimé à 3 820 000 € HT.

Des financements publics ont été obtenus :

- Dossier n°1 : Europe FEADER (42,4%) et Agence de l'Eau (37,6%).
- Dossier n°2 : Europe FEADER (10,0 %), Région PACA (20,0 %) et Agence de l'Eau (50 %).
- Dossier n°3 : Europe FEADER (25,0%), Région PACA (20,0%) et Agence de l'Eau (35,0%).
- Dossier n°4 : Région PACA (10,0%) et Agence de l'Eau (70,0%)

Montant européen accordé : 700 016,69 € HT + 149 526,80 € HT + 104 210,13 € HT
(849 543,49 € HT)

Avec le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

Le maître d'œuvre de ces travaux est la Société du Canal de Provence (SCP).

Les résultats attendus de cette opération :

- Réaliser des économies d'eau et mener une gestion économe de la ressource en eau
- Faire face aux nouveaux besoins et améliorer la qualité du service de desserte en eau brute
- Adapter et moderniser le mode d'exploitation des réseaux d'irrigation
- Supprimer les pollutions dues aux rejets d'eaux pluviales urbaines